



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 septembre 2017

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier

21 SEP. 2017

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION N°2017-062

OBJET : Admissions en non valeur

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 12
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 8

Le onze septembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné: un pouvoir :

Michel DUCROUX à Guy CASSAN, Aurore BAUGE à Crescent MARAULT, Christiane LEPEIRE à Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER à Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Jean-François HAMELIN

Le ou les membres absent(s) :

Michel DUCROUX, Aurore BAUGE, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Martine MORETTI

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes.

CONSIDERANT que les demandes d'admission en non valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces admissions en non valeur seront prévus tant sur le budget général de la commune que sur celui de la maison de l'enfant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables figurant sur la liste ci dessous.

Exercice	Titre n°	Débiteur	Montant	Motif de présentation en non valeur
2016	195	LORIETTE	75,00	Créance éteinte

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT